

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, et le 14 Octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session (*ordinaire*), dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/10/2013

Secrétaire: M. CUGNET Georges

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BERTHET Jean-Louis, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, MOLLARD André, NONFOUX Nathalie et VULLIERME Annie.

Absents excusés : BOURGEOIS Bernard, CHRISTIN Georges (1 procuration de vote), GUIOT Franck (1 procuration de vote), LANDO Thierry, LUKIE Serge

OUVERTURE DE SÉANCE

1- CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA TRANSFORMATION DU BÂTIMENT MAIRIE/ECOLE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 28/06/2013 validant le projet pour la transformation du bâtiment MAIRIE/ECOLE et l'autorisant à lancer l'avis d'appel à concurrence en MAPA (marché à procédure adaptée) pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. L'objectif du projet est de profiter du départ de l'école dans de nouveaux locaux pour restaurer le bâtiment et redistribuer les espaces intérieurs.

Mme le Maire précise les objectifs de l'opération (appel de candidature, critères de sélection et délais) et les enjeux de construction de ce projet de transformation du bâtiment Mairie/Ecole de Sainte-Hélène-du-Lac selon le cahier des charges établi avec le groupe de travail comprenant les élus de la commune et le CAUE de la Savoie.

La commune a lancé une consultation en procédure adaptée pour choisir l'architecte.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 08/08/2013 au Journal du bâtiment et des TP. La date limite de dépôt des offres était fixée au 06/09/2013 à 18 heures en mairie de Ste-Hélène-du-Lac.

14 bureaux d'études ont répondu à la consultation.

L'ouverture des plis a eu lieu le 11/09/2013 à 8 h 30. Le but de la séance est de choisir au moins trois équipes de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la première phase de sélection selon les critères fixés par l'appel de candidature à savoir : compétences, références et moyens adaptés à l'opération. Pour ces phases de sélection, le pouvoir adjudicateur a souhaité

s'adjoindre l'avis des membres du groupe de travail ayant participé à l'établissement du cahier des charges.

Trois candidats ont été retenus et auditionnés le 27/09/2013 par le comité de pilotage.

Suite à cette audition, une discussion et un débat ont été engagés au sein du groupe de travail qui propose donc au Conseil Municipal, de retenir le cabinet d'architecte NAUD-PASSAJON, situé à Chambéry, pour un montant réparti de la façon suivante :

- Mission de base avec possibilité de tranche optionnelle sur les travaux : 52 000 € HT soit 13 % du montant des travaux estimés pour la totalité du projet à 400 000 € HT.
- Mission complémentaire OPC : 7200 € HT soit 1,80 % du montant des travaux estimé à 400 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché pour la maîtrise d'œuvre relative à la transformation du bâtiment Mairie/Ecole au cabinet d'architecte NAUD-PASSAJON, situé à Chambéry, pour un montant de 59 200 € HT soit 70 803,20 € TTC correspondant à 13 % du montant des travaux estimés.
- d'autoriser le Maire à signer les différentes pièces du marché s'y référant.

2- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION

Mme Le Maire explique qu'un agent (rédacteur principal de 2^{ème} classe) va être placé en congé maladie à compter du 18/10/2013 pour une durée de 3 semaines.

Elle précise qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'une remplaçante pendant l'arrêt de travail.

Après avoir contacté le service interim du centre de gestion pour un remplacement à temps complet en catégorie B du poste concerné, une seule candidate a été proposée à raison de 9 h par semaine au grade de rédacteur 7^{ème} échelon, indice brut 418, indice majoré 371. Cette personne sera salariée du Centre de Gestion. La commune remboursera la totalité des rémunérations et indemnités accessoires, augmentées des charges patronales, les frais de déplacement et acquittera les frais de gestion à hauteur de 4.5% de la rémunération brute globale de l'agent.

Cet agent effectuera en priorité le suivi de la comptabilité et des marchés publics.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition à intervenir avec le Centre de Gestion de la Savoie et d'autoriser Mme Le Maire à signer ladite convention et toutes pièces utiles au dossier.

3- MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES COMMUNALES

M. BERTHET Jean-Louis rappelle la délibération en date du 21/05/2013 concernant les noms retenus pour les rues, chemins, impasses, routes de la commune.

Il précise qu'il convient de modifier les noms suivants :

- « Route du 20 août 1944 » en le remplaçant par « Route du Grésivaudan ».
- « Chemin Voguet » en le remplaçant par « Chemin du Rottier ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les modifications citées ci-dessus.

4- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL (construction de l'école)

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 22/05/2012 sollicitant le Conseil Général afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible pour la construction d'une école élémentaire de 4 classes et d'une salle d'activités.

En raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, l'assemblée départementale, lors de sa session du 05/02/2013, n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2013.

Mme le Maire précise qu'il convient alors de maintenir cette demande de subvention pour la programmation 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide de maintenir la demande de subvention auprès du Conseil Général pour la construction d'une école élémentaire de 4 classes et d'une salle d'activités.

5- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LE PROJET DES LOGEMENTS SOCIAUX DE L'OPAC

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 11/07/2012 sollicitant le Conseil Général afin d'obtenir une subvention de 37 283 € correspondant à une aide financière d'accompagnement à la commune qui décide d'accueillir des logements sociaux nouveaux sur son territoire affectée au financement de l'aménagement d'un parking et la création de jardins familiaux.

Ce dossier n'ayant pas été retenu, il convient alors de maintenir cette demande de subvention pour la programmation 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide de maintenir la demande de subvention auprès du Conseil Général.

6- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LES PANNEAUX DES NOMS ET NUMÉROTATION DES RUES

Mme Le Maire rappelle le dossier en cours concernant la numérotation et dénomination des rues, chemins, impasses, routes de la commune.

Elle présente le devis concernant l'achat des panneaux pour un montant de 10 638.50 € HT soit 12 723.65 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- demande au Conseil Général la subvention la plus élevée possible au titre du FDEC.
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.
- dit que les crédits sont inscrits au budget de 2013
- autorise Mme Le Maire a effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents à intervenir.

DIVERS :

- Travaux au Pichat pour l'enfouissement de la ligne HTA par ERDF et le changement de la canalisation d'eau potable par le Syndicat des eaux. C'est l'entreprise BIANCO qui réalise l'ensemble des travaux du 15/10/2013 au 30/11/2013. L'arrêt de car de la Croisette est supprimé le temps des travaux et les enfants peuvent aller aux arrêts de La gare, la Remarde, le Pognient ou le Chef-Lieu. Il a été demandé par les parents de faire un arrêt provisoire. Vu les problèmes de sécurité et d'horaires du car il n'est pas possible de déplacer cet arrêt.

- Les 8 logements OPAC au Chef-Lieu seront mis en location fin mars 2014. La commission d'attribution se réunira le 12/12/2013.

- Mme Le Maire précise qu'elle a reçu 4 candidats pour le remplacement de M. IMBERT Georges pendant son arrêt de travail.

- M. MOLLARD présente les devis pour la réfection de voirie. Il est convenu de signer le devis avec EIFFAGE sur la voie communale n° 4 pour un montant de 21 153.50 € HT et de redemander un devis à EIFFAGE pour la voie communale N° 2 (partie aval) en PATA.

- Mme Le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion de l'assemblée des maires sur le tourisme. Le vote du délégué pour la fusion des communautés de commune aura lieu courant novembre. Mise en place au 01/01/2014, 06/01/2014 1^{ère} réunion des délégués, 13/01/2014 vote des statuts, 26/02/2014 vote du budget.

- Mme NONFOUX précise que le spectacle de NOEL aura lieu le 14 ou 15/12/2013 à Les Mollettes. La commune de Laissaud ne participe plus à cette journée.

- Communication de la lettre de M. COMMUNOD Noël pour le projet du LYON TURIN, intervention de M. IBANEZ Daniel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Le Maire,